

SESSION D'HIVER 2023 : RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DES ÉTATS

Lors de la session d'hiver, le Conseil des États délibérera sur divers objets importants pour la promotion et la protection des enfants et des jeunes. C'est avec plaisir que nous vous indiquons ci-dessous les positions et les recommandations de la Fondation Pro Juventute sur certains objets importants pour la promotion et la protection des enfants et des jeunes.

Initiative parlementaire Suter (20.445) : Inscrire le cyberharcèlement dans le code pénal

À l'ordre du jour du Conseil des États le 21 décembre



Pro Juventute recommande de ne pas suivre la Commission des affaires juridiques et d'approuver l'initiative parlementaire.

Justification : commentaires insultants sur les réseaux sociaux, photos qui tournent en ridicule dans des chats de groupe ou messages haineux anonymes : le cyberharcèlement est extrêmement pesant pour les enfants et les jeunes concernés et peut avoir des conséquences graves allant jusqu'à des [tendances suicidaires](#). Le sentiment d'impuissance et la souffrance subjective des victimes sont particulièrement grands dans le cas du cyberharcèlement, car les contenus numériques en question se propagent à une vitesse fulgurante et ne peuvent guère être supprimés. [Plus d'un tiers](#) des jeunes en Suisse rapportent que quelque chose de faux ou d'insultant a déjà été écrit à leur sujet dans des chats privés.

D'un point de vue juridique, la question est claire : des éléments majeurs du cyberharcèlement sont déjà punissables, tels que l'utilisation abusive de données personnelles, les délits contre l'honneur, les menaces, la coercition, la pornographie ou la représentation de la violence. Toutefois, la création explicite d'une infraction de cyberharcèlement contribuerait de manière significative à la prévention en renforçant la position des victimes et en permettant l'expansion ciblée des offres. La désignation claire d'infraction a également un effet éducatif et de sensibilisation et attire davantage l'attention sur la question dans son ensemble. C'est pourquoi Pro Juventute soutient la demande d'inscrire le cyberharcèlement comme infraction dans le code pénal.

Parallèlement, nous attirons l'attention sur le fait que, outre les adaptations du droit pénal, des ressources suffisantes sont nécessaires pour la prévention et le conseil. Il est essentiel que les enfants et les jeunes apprennent tôt à utiliser les médias numériques de manière responsable. Mieux ils seront informés des dangers, des droits et des obligations sur Internet, et mieux nous pourrons les protéger contre le cyberharcèlement. Il faut également des ressources supplémentaires dans les écoles pour la prévention du harcèlement ainsi que des offres accessibles rapidement et facilement en cas d'urgence, et ce de manière égale pour toutes les personnes impliquées, victimes comme auteurs. Dans cette optique, nous recommandons d'approuver l'initiative parlementaire, comme l'a déjà fait le Conseil national.

Motion Roduit Benjamin (19.4069) : Étude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents

À l'ordre du jour du Conseil des États le 18 décembre



Pro Juventute recommande de suivre le Conseil national et d'approuver la motion.



Justification : La motion souhaite charger le Conseil fédéral d'étudier la santé physique et mentale des enfants et des jeunes sur plusieurs décennies, au moyen d'une étude de cohorte générale. Les résultats scientifiques obtenus permettraient non seulement de présenter l'état de santé des enfants et des jeunes, mais aussi de savoir si leurs conditions de vie sont bénéfiques pour leur santé. Il serait également tenu compte de l'environnement familial, social et économique dont sont issus les enfants et les jeunes, ainsi que de leur niveau de formation et de leurs habitudes de vie.

Pro Juventute est convaincue qu'il est essentiel de prendre des mesures à long terme face à la détresse psychologique accrue des enfants et des jeunes. Une étude de cohorte telle que celle proposée par la présente motion offrirait une valeur ajoutée considérable à cet effet. Des voix s'élèvent depuis longtemps dans les milieux spécialisés, mais aussi parmi les jeunes et les jeunes adultes eux-mêmes, pour réclamer de meilleures données sur la santé des enfants et des jeunes. Une enquête scientifique systématique et à long terme peut combler les lacunes existantes et poser une pierre angulaire importante pour des mesures de prévention et de soutien efficaces fondées sur des preuves. Dans cette optique, nous recommandons de suivre le Conseil national et d'approuver la motion.

Merci beaucoup pour votre attention et votre soutien envers notre cause en faveur des enfants et des jeunes en Suisse. Nous nous tenons personnellement à votre disposition si vous avez des questions ou souhaitez vous entretenir avec nous (Lulzana Musliu, +41 44 256 77 40 ou lulzana.musliu@projuventute.ch).

